Mais ensemble tous ces changements réunis n'assurent ni une réforme valable ni l'équité, en comparaison d'autres aspects de la mesure. Par exemple, prenons le premier changement que j'ai mentionné, l'élimination, de fait, de l'impôt sur le revenu pour les familles qui gagnent au maximum \$3,500 dollars par an. Il y a amélioration, c'est sûr, justice, non, car le niveau de pauvreté dans notre pays a été fixé par le Conseil économique du Canada à \$4,000 pour la famille. Depuis 28 ans, c'est la première fois que la loi de l'impôt sur le revenu hausse les abattements pour les particuliers. Au nom de la justice, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas porté les abattements personnels à \$2,000 dollars pour la personne seule et à \$4,000 dollars pour la famille? Les personnes seules et les familles gagnant moins que ces sommes vivent dans le dénuement par rapport au reste de la société. Comment celui qui professe la justice et l'équité peut-il exiger que ces revenus déjà insuffisants soient encore diminués par les impôts? Cependant, tel est l'effet de cette mesure législative.

Est-il juste de n'autoriser un salarié qu'à effectuer une déduction maximum de 150 dollars par an pour des dépenses professionnelles légitimes alors que, parallèlement, les cadres et les travailleurs autonomes peuvent réclamer des déductions à peu près illimitées pour frais professionnels? Il est en outre possible à ces derniers de déduire ces frais en vertu de dispositions dont chacun sait qu'elles donnent lieu à des abus considérables. Est-ce juste? Est-il juste d'imposer seulement à demi-tarif un revenu réalisé par des gains en capital et de ne pas imposer du tout les revenus provenant de gains fortuits, de dons ou d'héritages, alors que les salaires sont imposés à plein tarif? Où est la justice dans un régime fiscal qui permet à un célibataire gagnant 100,000 dollars par an de payer 1,000 dollars de moins en impôt sur le revenu alors qu'un célibataire gagnant 11,000 dollars par an en paie 78 de plus? Où est la justice dans un régime fiscal qui oblige les citoyens dont les revenus sont inférieurs au minimum vital c'est-à-dire, d'après le Conseil économique, de 2,000 dollars pour une personne seule et de 4,000 pour un couple marié, à payer des impôts tout en permettant à ceux qui sont parvenus à bâtir des fortunes de transmettre leurs capitaux à des parents où à des amis sans que les héritages où les dons soient le moins du monde imposés?

J'ai posé une série de questions oratoires. Il est évident qu'une loi contenant de telles dispositions est totalement dénuée de justice et d'équité. Non seulement ce bill est dénué d'équité et de justice, mais il est également stérile pour ce qui est de l'esprit d'innovation et de l'originalité nécessaires à la stabilisation de notre économie, à la suppression des disparités économiques entre nos diverses régions, à la redistribution des revenus pour réaliser une certaine égalité des chances de réussite et l'uniformisation des conditions chez nos concitoyens. Il est également stérile en matière d'idées qui contribueraient à la création d'institutions économiques conformes à l'évolution actuelle de l'échelle des valeurs et des attitudes sociales.

Voyons ces accusations une par une. Tout d'abord, j'ai dit que ce bill ne contribuerait guère, sinon pas du tout, à instaurer quelques stabilité dans l'économie canadienne, économie qui se trouve maintenant dans un état chronique d'inflation et de chômage. De toute évidence, aucun de ces maux ne peut être complètement guéri par la manipulation de notre régime fiscal. Mais pourtant, convenablement utilisé, le régime fiscal peut contribuer dans une grande mesure à contrôler l'inflation et à fournir les emplois nécessaires. En plaçant les industries de service

et de fabrication dans une situation avantageuse par rapport aux autres le gouvernement pourrait canaliser l'afflux des capitaux d'investissement vers ces industries. Ces capitaux rendraient possibles la rationalisation et la modernisation des industries de fabrication existantes, ce qui favoriserait la productivité de ce secteur de l'économie et réduirait la poussée inflationniste. En outre, ce sont les industries de fabrication et de service qui sont en général les plus créatrices d'emplois. Nous avons besoin de milliers d'emplois. Ils seront créés plus rapidement si nous encourageons l'implantation de nouvelles industries de service et de fabrication et l'expansion de celles qui existent déjà.

Au lieu de cela, le bill C-259 continue la pratique du présent régime fiscal qui consiste à taxer les bénéfices des industries de fabrication à des taux doubles, triples et quadruples de ceux des industries d'extraction, mines et pétrole, faisant en sorte que tous les capitaux spéculatifs continuent à prendre la direction des industries d'extraction. Les industries extractives, qui sont des industries de capital plutôt que de main-d'oeuvre, en général, conservent la plus grande partie de leurs privilèges spéciaux et de leurs exonérations fiscales exceptionnelles aux termes de la présente loi, même si la Commission Carter et le Livre blanc du gouvernement ont recommandé de réduire largement les privilèges fiscaux particuliers qui leur sont accordés.

Cette manière de procéder est-elle logique? Pourquoi, alors que le pays fait face à un chômage chronique, encourager le développement d'une industrie qui n'emploie relativement parlant, qu'un petit nombre de personnes, aux dépens, puisque le montant des capitaux d'investissement est limité, de l'industrie manufacturière qui est créatrice d'emplois? Pourquoi encourager le développement accéléré dans un secteur de l'économie, l'industrie extractive, développement qui connaît une certaine saturation en ce qui concerne le pétrole et le gaz par exemple, l'or, l'uranium et la potasse, rompant l'équilibre de notre commerce extérieur et suscitant des problèmes inutiles pour notre économie. Pourquoi sommes-nous pressés, par exemple, d'exploiter dans le Nord nos réserves de pétrole et de gaz naturel, avant d'avoir mis au point les moyens techniques éprouvés de ne pas nuire à l'écologie de la région, alors que dans les provinces des Prairies, le rendement des puits ne dépasse pas 40 p. 100 de leur capacité? Le bill C-259 maintient cette situation et favorise toujours l'expansion anormale de notre économie. C'est pourquoi j'ai dit que ce projet de loi ne traçait pas les politiques requises pour stabiliser l'économie.

J'ai également dit qu'il ne contribuera guère ou pas du tout à faire disparaître les disparités économiques régionales. En vain essaye-t-on de trouver dans ce texte une mesure quelconque visant à ce que les provinces ne puissent plus rivaliser entre elles au moyen de la pratique anti-productive qui consiste à attirer les industries en leur offrant les dégrèvements les plus alléchants; c'est un jeu où les provinces les moins nanties sont toujours perdantes. C'est là une erreur d'omission. Par contre, le gouvernement fait un péché de commission lorsqu'il cesse de percevoir un impôt sur les successions et sur les dons, au lieu de percevoir cet impôt et de le distribuer selon une formule de péréquation. Les provinces les moins nanties sont, encore une fois, perdantes. Qu'advient-il, en outre, si une province riche décide, de son propre chef, de ne pas imposer les dons et les successions? Même si elles ont désespérément besoin de ce revenu, les provinces moins